

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 2 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois,

le deux février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 30

D23.008

Présents : VALENTIN Denis, POUGET Valérie, MALZAC Claude, FABRE Jean, BLANC Sébastien, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, CROUZET Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), CITERIN Sylvie, LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), ROCHEREAU Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POUDEVIGNE Roger, CABIROU Christian, FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

**D23.008: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE RESERVE
D'APPUI AUX TERRITOIRES 2023 POUR UNE MISSION « ARCHIVAGE »**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre des Contrats Territoriaux 2022-2025 « Ensemble, faire réussir la Lozère », le Conseil départemental a prévu un nouveau fonds pour apporter plus de souplesse et de réactivité à l'accompagnement des projets d'investissement des collectivités pour lesquels la contractualisation ne semble pas justifiée : travaux non prévisibles, travaux à l'urgence rapide.

Ce fonds nommé Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires est doté d'une enveloppe de 4 M€ sur la période de contractualisation soit une enveloppe prévisionnelle de 1 M€/an pour l'ensemble du département. Il a pour objectif d'accompagner les projets d'un montant d'opération inférieur à 50 000 € HT dont la mise en œuvre est prévue dans l'année.

Afin de candidater à cet Appel à Projet du Département, la collectivité doit déposer un dossier de candidature pour les projets qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage.

Il est proposé au Conseil Communautaire de déposer une demande de subvention au titre du FRAT 2023 pour une mission « Archivage » afin de réaliser l'archivage et l'inventaire des archives communautaires.

En effet, le siège de la Communauté de Communes doit faire l'objet d'une rénovation de grande ampleur qui s'étalera sur plus de 18 mois. Les services vont donc devoir déménager une première fois dans des locaux temporaires puis une seconde fois, les travaux achevés. Il paraît important de codifier et de numéroter les boîtes d'archives existantes et à élaborer dans le cadre du déménagement, pour assurer une meilleure traçabilité des documents et leur pérennité.

La mission d'archivage devrait donc se dérouler en deux temps :

- Une première intervention aura lieu en amont du 1^{er} déménagement programmé en juin 2023 afin de gérer les dossiers courants non archivés, et codifier les archives existantes,
- Une deuxième intervention, après réintégration dans les locaux pour formaliser le plan de récolement définitif.

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère a élaboré un devis d'un montant de 10 440 € correspondant à 36 jours de travail. La subvention du département pourrait s'élever à 30 % du coût de l'opération dans la limite de 3 000 € comme prévu au règlement des contrats territoriaux.

Vu le règlement du Fonds de Réserve d'Appui au Territoire 2023, adopté par délibération de la Commission Permanente du Département de la Lozère n° CP_22_321 du 25 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le projet inscrit dans le tableau ci-dessous.

Priorité	Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
1	Mission « Archivage »	10 440 €	3 000 €	Fév/mars 2023 et 1 ^{er} semestre 2025

PROPOSE de déposer le dossier de candidature correspondant à l'opération précédemment listée à l'appel à projets initié par le Département de la Lozère.

PROPOSE d'inscrire l'opération sélectionnée à l'appel à projets dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département.

AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 9 février 2023,
Le Président,
Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL